

NOTE D'INFORMATION

BMCI Premium Equity Income

Nature juridique
FCP

Société de gestion
BMCI ASSET MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITALS


Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP21152 en date du 03/09/2021.


Mohamed AMRANI
Directeur Général



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **BMCI ASSET MANAGEMENT** sise à **26, Place des Nations Unies - Casablanca** représentée par Monsieur **MOHAMED AMRANI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature


Mohamed AMRANI
Directeur Général

BMCI ASSET MANAGEMENT
25, Bd. Al Massira Al Khadra
CASABLANCA - MAROC
Tél: 0522926900 - Fax: 0522990393

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **BMCI Premium Equity Income**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000041881**
- Date et référence de l'agrément : **25/09/2020, GP20126**
- Date de création : **02/07/2009**
- Siège social : **26, Place des Nations Unies - Casablanca -**
- Durée de vie : **99 ans**
- Exercice social : **01/04 au 31/03**
- Apport initial : **1,000,000 de Dirhams**
- Valeur liquidative d'origine : **10,000 Dirhams**
- Etablissement de gestion : **BMCI ASSET MANAGEMENT** représentée par **Mohamed AMRANI**
- Etablissement dépositaire : **BMCI** représentée par **Rachid MARRAKCHI**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone	Adresse
BMCI ASSET MANAGEMENT	Mohamed AMRANI	0522926900	26,Place des Nations Unies Casablanca
BMCI	Rachid MARRAKCHI	0522461000	26,Place des Nations Unies Casablanca

- Commissaire aux comptes : **PWC MAROC** représentée par **Mohamed RQIBATE**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Actions**
- Indice de référence : **MASI (Moroccan All Shares Index)** tel que publié par la bourse de **Casablanca**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion est de proposer aux souscripteurs un outil de placement qui génère un dividende annuel (somme des dividendes et de coupons détachés durant l'exercice moins les charges) dont le taux de rendement (annuel) est supérieur au rendement moyen du dividende du marché. On entend par rendement moyen du dividende du marché, la somme des rendements de dividendes des titres composant l'indice « Masi flottant » pondérés par leurs poids respectifs dans ledit indice. Le rendement de dividende de chaque titre est égal à la somme de dividendes distribués par chaque titre sur l'année calendaire précédente divisé par le cours du titre à la fin de cette même année.**



- Stratégie d'investissement :

Le FCP investira, en permanence, à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « actions » et liquidités, en actions et droits d'attribution ou de souscription cotés à la bourse de Casablanca en fonctionnement régulier ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public, tout en respectant la réglementation en vigueur. Le fonds n'investira ni en titres de FPCT, ni en titres d'OPCC, ni en obligations subordonnées perpétuelles. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placements en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds contiendra les éléments suivants:

- Actions cotées à la bourse de casablanca ou tout marché en fonctionnement régulier;
- Droits d'attribution ou de souscription;
- Certificats d'investissement;
- Titres d'OPCVM;
- Obligations d'émetteurs publics ou privés;
- Titres de créances négociables;
- Dépôts à Terme.
- Durée de placement recommandée : au delà de 2 ans
- Souscripteurs concernés : **Grand public**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **16/10/2009**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire, chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Dans les locaux de BMCI ASSET MANAGEMENT et dans les Centres de BMCI Banque Privée, par voie d'affichage chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le 1er jour qui le suit, et publiée une fois par semaine au niveau d'un journal d'annonces légales**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues au siège de BMCI ASSET MANAGEMENT et dans les centres de BMCI Banque Privée, du lundi au jeudi pendant les horaires d'ouverture des guichets, pour être exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée le vendredi (jour ouvré).**
- Affectation des résultats : **distribution entière, Les sommes distribuables sont entièrement distribuées, en une seule fois ou à deux reprises. En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci devra faire l'objet d'un comité composé du Directeur Général de BMCI Asset Management et de l'équipe de gestion, et être actée sur un PV, et devra intervenir dans un délai maximum de six mois suivant la clôture de l'exercice. Pour informer les porteurs de parts, un communiqué au niveau d'un journal d'annonces légales devra être préalablement publié, au plus tard, la veille de la date de distribution. L'entité en charge du suivi de la distribution est la Banque Marocaine pour le Commerce et**



l'Industrie « BMCI », sise au, 26 place des Nations Unies - Casablanca. La comptabilisation des intérêts se fait selon la méthode dite des intérêts encaissés.

- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - **Au maximum 0,2% HT des montants souscrits dont 0.2% part incompressible acquise au fonds.**
 - Commission de rachat maximale :
 - **Au maximum 0,1% HT des montants rachetés dont 0.1% part incompressible acquise au fonds.**
 - Cas d'exonération :
 - **Pour les rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de souscription enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre de parts, le prix de rachat est égal à la VL. Pour les souscriptions effectuées par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de rachat enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre de parts, le prix de souscription est égal à la VL.**
- Frais de gestion :
 - **Les frais de gestion sont de 2% HT maximum et sont provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par BMCI ASSET MANAGEMENT**
 -

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Frais de Gestion revenant à la Société de Gestion	Prestation de BMCI ASSET MANAGEMENT = Frais de gestion de la société de gestion – Frais du Dépositaire – commissions de L'AMMC – Frais Maroclear (Annuel) – Frais Maroclear (trimestriel) – Frais Commissaire aux Comptes – Vie Sociale
Frais du Dépositaire	0,09% ht
Commissions de L'AMMC	0,025% ht
Frais Maroclear	3 600 dh ht annuel + partie variable selon les conditions en vigueur
Frais Commissaire aux Comptes	15000 dh ht annuel
Vie Sociale	20000 dh ht annuel

